



## factures bouygues télécom

Par **FORTIN**, le **15/03/2010** à **11:08**

bonjour,

j'ai un gros problème avec cet opérateur : j'ai reçu une facture de 674.05 € sans explication.  
j'ai écrit 5 fois en lettre recommandée avec AR pour avoir des explications, des duplicatas de factures (je n'ai pas de factures papiers, factures en ligne), sans résultat  
je reçois des menaces d'un service de recouvrement "intrum justtia"  
qui dépose une requête en injonction de payer  
je précise que j'ai versé 150€ comme preuve de ma bonne foi  
j'ai téléphoné au service clients de l'opérateur qui me dit ne plus pouvoir me renseigner ni me produire des factures, mon n° étant annulé.....  
que puis-je faire? est-il vrai que l'on ne puisse pas me donner des duplicatas de facture ?

Par **001**, le **15/03/2010** à **12:57**

bonjour,

je suppose que la sté de recouvrement ne vous a envoyé qu'un modele portant injonction de payer. Aucune valeur.  
soit on vous poursuit dans le délai de 2 ans ( prescription ) soit vous poursuivez l'operateur devant le tribunal d'instance pour le remboursement des 150 euros